

Annexe ! - Session normale 2020 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

Dates	Métropole, la Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miguelon
Lundi 29 juin Tous candidats	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences	Mathématiques 8 h 30 – 10 h 30	Mathématiques 9 h 30 – 11 h 30	Mathématiques 10 h 30 – 12 h 30
	linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2 ^e partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15	Français 1 ^{re} partle (grammaire et compétences lingulstiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 13 h – 14 h 30	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 14 h – 15 h 30	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 15 h 16 h 30
	Mathématiques 14 h 30 – 16 h 30	Françals 2° partie (rédaction) 14 h 45 – 16 h 15	Français 2° partie (rédaction) 15 h 45 – 17 h 15	Français 2º partie (rédaction) 16 h 45 – 18 h 15
Mardi 30 juin Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)	Histoire et géographie enseignement moral et civique 9 h - 11 h Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 13 h 30 - 14 h 30 Langue vivante étrangère 15 h - 16 h 30	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 8 h - 9 h Histoire et géographie enseignement moral et civique 9 h 15 - 11 h 15 Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 9 h - 10 h Histoire et géographie enseignement moral et civique 10 h 15 - 12 h 15 Langue vivante étrangère 14 h 30 - 16 h	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 10 h - 11 h Histoire et géographie enseignement moral et civique 11 h 15 - 13 h 15 Langue vivante étrangère 15 h 30 - 17 h

^{*}Deux disciplines sur les trois

[©] Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr